

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 181

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Collège Jules Ferry à Marseille : Approbation du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
04 13 31 22 26**

PRESENTATION

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° **176 du 24 juin 2011**, la Commission Permanente a décidé pour le collège Jules Ferry de Marseille:

- d'annuler l'opération GT 02/035 «Rénovation des classes et circulations, peinture, faux-plafonds et équipements électriques»,
- d'approuver la création de l'opération «Aménagement du bâtiment D, de l'accès des élèves et mise aux normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées»,
- d'approuver le coût estimatif global de l'opération de 7 200 000,00 € T.T.C, dont 6 250 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux et 950 000,00 € T.T.C. aux prestations intellectuelles.

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

Compte tenu d'importantes évolutions des besoins formulés par l'Education Nationale, un nouveau programme d'opération de « restructuration partielle avec extension, mise en sécurité et adaptation aux normes d'accessibilités » a été défini.

De ce fait, le marché de maîtrise d'œuvre et l'ensemble des marchés de prestations intellectuelles déjà conclus et avancés au stade d'avant projet ont été résiliés.

Le programme de l'opération comprend désormais environ 1 710 m² de réhabilitation ainsi qu'une extension dont la surface utile est estimée à 150 m² avec pour objet de :

- 1- Améliorer la fonctionnalité de l'établissement,
- 2- Mettre en conformité le collège avec les nouvelles normes d'accessibilités handicapés,
- 3- Sécuriser le collège.

Ces principaux éléments sont précisés en annexe 1.

A ce jour, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est réévalué à 6 190 000 € T.T.C. dont 580 000 € T.T.C pour les prestations Intellectuelles et 5 610 000 € T.T.C. pour les travaux.

Compte tenu de la nature de l'opération, il a été décidé de recourir à la Maitrise d'œuvre Interne permettant ainsi de diminuer les coûts et les délais.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le nouveau programme de l'opération ainsi que son coût prévisionnel et pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour l'opération du collège Jules Ferry à Marseille :

- d'approuver la nouvelle dénomination de l'opération : « Restructuration partielle avec extension, mise en sécurité et adaptation aux normes d'accessibilités »
- d'approuver le nouveau programme de l'opération, joint en annexe du rapport, pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,
- d'approuver la reprise de l'opération en maîtrise d'œuvre interne,
- d'approuver la nouvelle estimation du cout prévisionnel de l'opération à 6 190 000 €TTC, réparti en 580 000 €TTC pour les services et 5 610 000 €TTC pour les travaux.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL